COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 25 mars 2021

Le vingt-cing mars deux-mille-vingt-et-un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, réqulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents: - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie -M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme ARMELIN Martine - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés: - M. BAUDUIN Gilles - M. HOUDOT Gilles

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

ODDDE DIJOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICPAL

CHALET BUISSONNIERE (BATIMENT ANCIENNE ECOLE)

- Convention avec SOLIHA pour une étude de faisabilité (Sophie)

SECURISATION DE LA CONDUITE D'ADDUCTION DES CAPTAGES DE JEAN **BLANC**

- Demande de subvention au CD 05

RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT COMMUNAL D'ACCUEIL ET DU BATIMENT COMMUNAL DE 24 LOGEMENTS COMPOSANT LE VVF VILLAGES **DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES:**

- Demande de subvention DSIL 2021 exceptionnelle « Plan de Relance »
- Demande de subvention Région Sud « Plan de Relance »

RENOVATION ENERGETIQUE DU REZ DE CHAUSSEE DE LA MAIRIE: REMPLACEMENT DES MENUISERIES ET ISOLATION

- Demande de subvention DSIL 2021 exceptionnelle « Plan de Relance »

PATRIMOINE/EGLISE

- Demande de subventions auprès de la Région Sud dans le cadre d'intervention « Inventorier, restaurer et valoriser le patrimoine » dans le dispositif chaîne patrimoniale:
 - o Etudes
 - o Travaux de sécurisation du système électrique et de l'accès au clocher de l'église et réalisation d'un plan patrimoine
- Demande de subventions auprès du Conseil Départemental 05
 - o Etudes
 - O Travaux de sécurisation du système électrique et de l'accès au clocher de l'église et réalisation d'un plan patrimoine
- Demande de subvention auprès du PNE
 - o Etudes

o Travaux de sécurisation du système électrique et de l'accès au clocher de l'église et réalisation d'un plan patrimoine

PARCOURS CULTUREL/MUSEE (Geraldine)

- Délibération tarif particulier et tarif groupe pour le parcours culturel

ANIMATION

- Délibération tarifs du service

VOIRIE

- Demande de subvention spécifique auprès du Département 05 pour la remise en état des routes suite aux dégâts de l'hiver 2020-2021
- Délibération de principe sur l'acquisition d'une partie de la voirie départementale au Moulin du Serre

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

- Participation financière FSL 2021

ASSURANCE STATUTAIRE

 Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

CYBER RISQUES

 Délibération portant adhésion au groupement de commande assurance Cyber Risques du Centre de gestion des Hautes-Alpes

QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 18h10

☼ 1. DELIBERATION N 01 : Demande de financements au Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la Sécurisation de la conduite d'adduction des captages de Jean Blanc, Belle Fontaine, Aiguilles 1 et 2

Monsieur le Maire rappelle que le projet consiste à :

- 1) Reprendre la conduite d'adduction en vue de sécuriser l'alimentation gravitaire d'eau potable des communes de Saint Léger les Mélèzes et de Saint Jean Saint Nicolas.
- 2) Installer un poste local de télégestion au réservoir des Casses avec renvoi des valeurs sur le superviseur en place aux Services Techniques ;
- 3) Installer un compteur de prélèvement sur la conduite d'adduction à l'arrivée au réservoir des Casses et à renouveler le compteur en distribution au réservoir des Casses.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de sécurisation de sa ressource gravitaire déjà engagés par la commune :

- Renouvellement de la conduite d'adduction entre le réservoir des Naïs et le réservoir de Moulin du Serre ;
- Reprise des drains du captage de Jean Blanc et installation d'une sonde de turbidité.

La mise en place d'une télégestion sur l'adduction est également intégrée pour permettre un suivi des débits réguliers, gérer les usages et prioriser l'eau potable. En effet, la commune bénéficie déjà d'un système de supervision aux services techniques installé en 2020. La télégestion installée sur les nouveaux organes (compteurs au réservoir des Casses, sondes de niveaux) permettra de renvoyer les valeurs relevées vers le superviseur présent aux services techniques.

Enfin, le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du DRAC a été approuvé par la Commission Local de l'Eau (CLEDA) le 13 juin 2018. Des actions sont définies dans ce PGRE. Celles concernant l'eau potable sont traduites à travers 6 fiches projets dont 2 concernés par le projet de reprise de la conduite d'adduction :

- -Fiche AEP-2 : Equiper les prélèvements d'un dispositif de comptage ;
- -Fiche AEP-3 : Equiper les points de prélèvement (cas des captages de sources) de système de régulation.

La commune s'est donc engagée à équiper le réservoir des Casses d'un compteur en adduction et d'un compteur en distribution (existant mais à renouveler). De même, le système de régulation proposé à terme sur la conduite d'adduction est un rejet en intégralité des troppleins au niveau des captages.

L'ensemble de l'opération a été chiffré par le bureau d'étude CLAIE à 535 912,50€ H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes suivant le plan de financement ci-dessous :

	Taux %	TOTAL € H.T
Etat DETR	50 %	267 956,25
Conseil Départemental 05	12,47 %	66 828,29
Agence de l'Eau (Zone ZRR) Obtenus : 172 522 € pour 410 767 € de travaux dont : - 78 542 € (amélioration qualité eaux JB) - 93 980 € (sécurisation conduite captages)	17,53 %	93 945,46
Autofinancement	20 %	107 182,50
TOTAL	100 %	535 912, 50

Avis favorable à l'unanimité

★ 2. DELIBERATION N 02 : Demande de financement auprès de l'Etat pour la rénovation énergétique du bâtiment communal d'accueil et du bâtiment communal de 24 logements, composant le VVF Villages de St-Léger-les-Mélèzes

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique du bâtiment communal d'accueil et du bâtiment communal de 24 logements, composant le VVF Villages de St-Léger-les-Mélèzes.

Le montant de cette opération s'élève à 2 589 030 € HT.

Il propose de solliciter l'Etat en vue de l'obtention soit de la DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) soit d'un autre fond le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération suivant le plan de financement ci-dessous :

	Taux %	Montant en € H.T
Etat	70 %	1 812 321 €
Région Sud	30 %	776 709 €
TOTAL	100 %	2 589 030 €

Avis favorable à l'unanimité

❖ 3. DELIBERATION N 03 : Demande de financement auprès de la Région Sud pour la rénovation énergétique du bâtiment communal d'accueil et du bâtiment communal de 24 logements, composant le VVF Villages de St-Léger-les-Mélèzes

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique du bâtiment communal d'accueil et du bâtiment communal de 24 logements, composant le VVF Villages de St-Léger-les-Mélèzes.

Le montant de cette opération s'élève à 2 589 030 € HT.

Il propose de solliciter l'Etat en vue de l'obtention soit de la DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) soit d'un autre fond le plus élevé possible pour la réalisation de cette opération suivant le plan de financement ci-dessous :

	Taux %	Montant en € H.T
Etat	70 %	1 812 321 €
Région Sud	30 %	776 709 €
TOTAL	100 %	2 589 030 €

Avis favorable à l'unanimité

❖ 4. DELIBERATION N 04 : Travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la mairie - Demande de subvention au titre de la DSIL exceptionnelle 2021 – Plan de Relance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder aux travaux de rénovation des menuiseries et d'isolation du rez-de-chaussée de la mairie (salle des loisirs et bureau animation), dont le coût est estimé à 37 965,52 € H.T.

Il indique que la commune a la possibilité d'obtenir pour le financement de ces travaux, une aide financière dans le cadre du Plan de Relance selon le plan prévisionnel ci-dessous :

	Taux %	TOTAL € H.T
Etat – DSIL 2021 exceptionnelle Plan de relance	95	36 067,24
Autofinancement	5	1 898,28
TOTAL	100	37 965.52

Avis favorable à l'unanimité

★ 5. DELIBERATION N 05 : Tarifs des entrées et prestations à l'écomusée Le refuge des Animaux à compter du 1er avril 2021

Le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de l'écomusée Le refuge des Animaux :

TARIFS INDIVIDUELS:

- Adulte = 3.50 €
- Enfant (moins de 16 ans) = 2.00 €
- Enfant (moins de 6 ans) = Gratuit
- Groupe (10 personnes minimum) = 2.00 €/pers.

<u>TARIFS INTER-SITES</u>: Partenariat pour le fonctionnement du réseau des écomusées du Champsaur-Valgaudemar

La carte inter-sites donne droit à l'entrée gratuite dans le premier site visité et au demi-tarif dans chaque écomusée du réseau pour les adultes : GRATUIT

Monsieur le Maire propose de conserver ces tarifs et de rajouter les suivants pour la nouvelle prestation du musée qui est le parcours culturel et auquel on accède via l'achat d'un livret :

TARIFS PARCOURS CULTUREL SEUL:

- Famille = 10 € le livret (dont 1 entrée gratuite au musée par livret)

- Groupe = 2 € par personne (10 personnes minimum)

TARIFS PARCOURS CULTUREL + ENTREE AU MUSEE (groupe uniquement) :

- Groupe = 3 € par personne (10 personnes minimum)

La délibération n°60 du 21 septembre 2012 portant fixation des tarifs de l'écomusée à compter du 22 décembre 2012 est annulée et est remplacée à compter du 1^{er} avril 2021 par celle-ci n°05-2021.

Avis favorable à l'unanimité

❖ 6. DELIBERATION N 06 : Demande de subvention au Conseil Départemental 05 pour la remise en état des routes suite aux dégâts de l'hiver (Dossier spécifique)

Monsieur le Maire rappelle que ces derniers hivers ont causé des dégâts importants sur la voirie et plus particulièrement encore cet hiver 2020-2021.

En effet, les phénomènes hivernaux tels que la pluie, la neige ou le verglas dégradent les routes. La pluie en abondance peut déformer les sols et s'attaquer à la structure de la route et la déformer. Les couches de bitume, saturées en eau, se gonflent et saturent.

Autre phénomène, le gel et le dégel font subir aux matériaux des contraintes pouvant provoquer l'apparition soudaine de nids de poule. Mais pluie et gel ne sont pas les seuls responsables. La neige peut se montrer à la fois lourde et liquide. Elle pèse sur les routes mais peut également regeler sous forme de plaques de glace.

Le traitement des routes, qu'il soit préventif ou curatif, prend comme ingrédient de base le sel. L'eau salée se congèle en effet à une température plus basse que l'eau de pluie, permettant d'éviter la formation de verglas. Mais le sel provoque d'autres type de dégradations.

Le réseau « routier » de la commune de St-Léger-Les-Mélèzes est donc fortement fragilisé par ces dégâts, en conséquence, M. le Maire propose de solliciter une subvention la plus élevée possible dans le cadre du dossier spécifique de remise en état de la voirie proposé par le Conseil Départemental 05 suivant le plan de financement ci-dessous :

Le montant des travaux est estimé à 24 530,40.00 € HT

Financeurs	Taux %	TOTAL € H.T
Conseil Départemental 05	70 %	17 171,28
Autofinancement	30 %	7 359,12
TOTAL	100 %	24 530,40

Avis favorable à l'unanimité

❖ 7. DELIBERATION N 07 : Délibération de principe sur l'acquisition d'une partie de la voirie départementale au Moulin du Serre

M. le Maire expose qu'une partie du parking devant les commerces du Moulin du Serre appartient à la voirie départementale.

Les commerces souhaiteraient que cet espace soit aménagé pour leur clientèle (parking, espaces verts...) et proposent de participer financièrement à cet agencement.

Monsieur le Maire a pris contact avec le Conseil Départemental 05 qui serait d'accord pour céder cet espace pour l'euro symbolique. Il propose donc au conseil municipal d'acquérir cette partie de voirie pour réaliser l'aménagement des commerces au Moulin du Serre.

Avis favorable à l'unanimité

❖ 8. DELIBERATION N 08 : Participation Fonds de Solidarité pour le Logement

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil une demande de participation pour la commune de ST-LEGER-LES-MELEZES au Fonds de Solidarité pour le Logement d'un montant de 144.40 euros.

Avis favorable à l'unanimité

❖ 9. DELIBERATION N 09 : Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;

Il indique que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide que :

- 1) La collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2022 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
- 2) La collectivité précise que le(s) contrat(s) devra(ont) garantir tout ou partie des risques suivants :
- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L.:
 Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.
- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires) :

Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Ce(s) contrat(s) devra(ont) également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2022 ;
- Régime du contrat : capitalisation.
- 3) La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

Avis favorable à l'unanimité

★ 10. DELIBERATION N 10 : Tarifs du service Animation

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°66-2020 du 12 novembre 2020 fixant les tarifs de la régie du service animation et Evénementiels et indique qu'il convient d'en adapter certains.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à annuler les précédents tarifs et à adopter ceux cidessous :

Activité	2 à 25 €	
Inscription trail et San Lagirone	24 € avec repas (inscription obligatoire 1 semaine avant)	12 € sans repas
Repas accompagnant	12 € adulte (+ 12 ans)	10 € enfant
Repas festif	20 € adulte	10 € enfants (- 12 ans)
Ouverture télésiège été (remontée)	5€	gratuit moins de 6 ans
Boissons		
Canettes	2 €	

Vin	1€	
Eau	1€	
Thé/café	1€	
Autres boissons	2€	
chaudes		
Cocktail / pression	3 € (33 cl)	
	2 € (25 cl)	
Sirops	1€	
Champagne	5 € la coupe	25 € la bouteille
Snack		
Salé	2 € la part	12 € entier (tartes tourtes)
Sucré	2 € la part	12 € entier (tartes gâteaux)
Chips	1€	
Frites	3€	
6 Tourtons	4€	
Viennoiserie	1€	
Sandwichs	4 € chaud	3 € froid
Animations à thèmes		
St Valentin	5 € la rose	2 € la photo
Tombola	2€	
Pétanque	5 € par personne	
Vide greniers	3 € la place	
Bibliothèque	gratuit	50 € de caution
Prêt costumes		100 € de caution
Prêt de ballons, kit		50 € de caution
badminton, raquettes		
pingpong		
Animations en		
partenariat avec le		
musée		
Parcours culturel du	Famille : 10 € le livret	
Musée (seul)		

Avis favorable à l'unanimité

★ 11. DELIBERATION N 11 : Patrimoine/Eglise (études)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des études pour la rénovation de l'Eglise et du patrimoine communal dont le coût est estimé à 19 500 € H.T, et de la possibilité, pour la Commune, d'obtenir pour le financement de ces études, des aides financières auprès du Conseil Départemental, du Parc National des Ecrins et de la région SUD dans le cadre d'intervention « Inventorier, restaurer et valoriser le patrimoine » du dispositif chaîne patrimoniale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès de ces établissements suivant le plan de financement ci-dessous :

	Taux %	TOTAL € H.T
Région PACA	50 %	9 750 €
Conseil Départemental 05	20 %	3 900 €
PNE	10 %	1 950 €
Autofinancement	20 %	3 900 €
TOTAL	100 %	19 500 €

Avis favorable à l'unanimité

★ 12. DELIBERATION N 12 : Patrimoine/Eglise (travaux)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des travaux de sécurisation du système électrique et de l'accès au clocher de l'église et à une réalisation d'un plan patrimoine dont le coût est estimé à 26 514,65 € H.T, et de la possibilité, pour la Commune, d'obtenir pour le financement de travaux, des aides financières auprès du Conseil Départemental et de la région SUD dans le cadre d'intervention « Inventorier, restaurer et valoriser le patrimoine » du dispositif chaîne patrimoniale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès de ces établissements suivant le plan de financement ci-dessous :

	Taux %	TOTAL € H.T
Région PACA	40 %	10 605,86 €
Conseil Départemental 05	20 %	5 302,93 €
Autofinancement	40 %	10 605,86 €
TOTAL	100 %	26 514,65

Avis favorable à l'unanimité

★ 13. CYBER RISOUES

La commune ne souhaite pas adhérer au groupement de commande assurance Cyber Risques du Centre de gestion des Hautes-Alpes. La prestation proposée ne correspond pas aux attentes actuelles de la commune.

♦ 14. QUESTIONS DIVERSES:

Ordures ménagères :

Madame VINCENT interpelle une nouvelle fois le conseil sur le manque de points de collecte des ordures ménagères sur le village et souhaite l'implantation de nouveaux moloks sur le village.

Monsieur le maire évoque l'impossibilité d'introduire de nouveaux points de collecte sur notre commune ni sur les autres villages à cause de la politique publique de gestion des déchets. La loi prévoit en effet une diminution de la production des déchets, et le prix du stockage et du traitement des déchets va considérablement augmenter pour les communes. De nouveaux points de collecte ne pourront donc être installés.

Madame VINCENT souligne que la diminution du nombre de points de collecte ne fera pas baisser le nombre de déchets, qui dépend en grande partie des emballages et contenants des achats des ménages. Monsieur le maire est entièrement d'accord sur ce point mais ne peut aller contre la volonté de l'Etat.

Coupe de bois :

M. MICHEL indique que les bucherons effectuant les coupes de bois dans les forêts de la commune dégradent de manière récurrente les chemins d'accès et les abords des forêts. Monsieur le maire prévoit de demander au personnel de l'ONF chargé de superviser ces coupes de bois d'accentuer la surveillance sur ce point, et, en cas de nouvelles dégradations, de se tourner vers les entreprises sous-traitant ces coupes pour réparation.

Cabane à livre:

Mmes ARMELIN, BOUNOUS et VINCENT font part d'un projet d'installer une cabane à livre sur le village. L'ensemble du conseil approuve cette idée.

La séance est levée à 20h25

Le secrétaire de séance

Margaux VINCENT

Le Maire

Gérald MARTINEZ